

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

---

25 MARS 2019

---

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA, SIGNÉ À BRUXELLES LE 30 OCTOBRE  
2016(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS  
INTERNATIONALES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE L'ÉGALITÉ, DU  
RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES  
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR **MME VALENTINE BOURGEOIS.**

—

---

(1) Voir Doc. n°782 (2018-2019) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. le ministre-président présenté par M. le ministre Flahaut	3
2	Votes	3

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement, a examiné au cours de sa réunion du 25 mars 2019(2), le projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada, signé à Bruxelles le 30 octobre 2016 (doc. 782 (2018-2019) n°1).

### 1 Exposé introductif de M. le ministre-président présenté par M. le ministre Flahaut

Au nom du ministre-Président, M. le ministre Flahaut soumet à l'approbation de la commission, l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada.

La coopération entre l'UE et le Canada a été formalisée pour la première fois dans l'accord-cadre de coopération commerciale et économique de 1976. Elle a, depuis, beaucoup évolué et s'est approfondie.

Elle couvre désormais un grand nombre de domaines politiques et de secteurs, tels que la paix et la sécurité internationales, la non-prolifération, les droits de l'homme, l'environnement, la justice et

la sécurité, la migration et l'intégration, la pêche, l'éducation, la culture et la politique ayant trait à la région arctique.

L'objectif du nouvel accord est double.

Premièrement, il s'agit de consolider le dialogue politique et la coopération entre l'Europe et le Canada sur les questions de politique étrangère et de sécurité, par l'élévation des relations au niveau d'un partenariat stratégique.

Deuxièmement, il s'agit de développer une coopération sectorielle plus étroite dans un grand nombre de domaines politiques thématiques qui vont au-delà du commerce et de l'économie.

Cet accord ayant un caractère mixte, il est soumis à l'assentiment de ce Parlement

### 2 Votes

Sans discussion, l'article unique et le projet de décret sont adoptés par 10 voix et 1 abstention.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

V. BOURGEOIS

La Présidente,

A. LAMBELIN

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Lambelin (Présidente)  
M. Collignon, M. Dermagne, M. Istasse, M. Martin, Mme Vienne (en remplacement de M. Luperto)  
Mme Bertieaux, M. Helson, M. Van Goidsenhoven  
Mme Bourgeois, M. Drèze (en remplacement de M. Fassi-Fihri)  
Mme Ryckmans

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
M. Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias  
Mme Paul, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte  
M. Lerat, collaborateur au cabinet de M. le ministre Flahaut  
M. Crépin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt  
M. Ameloot, collaborateur du groupe PS  
Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS  
Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR  
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR  
M. Caillet, collaborateur du groupe cdH